

## Comment les règlements techniques sont-ils élaborés ?

### DÉFINITION

Un règlement technique est une norme réglementaire élaborée par l'AFCN ayant pour objectif de détailler l'arrêté royal sur lequel il se base. Sans arrêté royal, on ne peut rédiger de règlement technique.

### ÉTAPE 1 PRÉPARATION

Le règlement technique est rédigé par les collaborateurs de l'Agence.

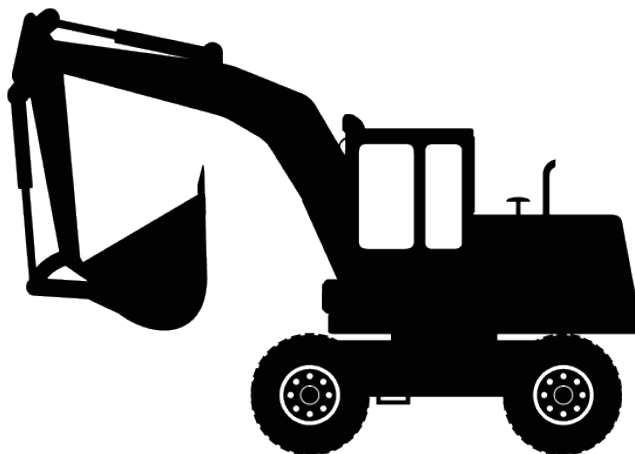
### ÉTAPE 2 SOUMISSION

Le règlement technique est soumis à notre Directeur général pour signature.

### ÉTAPE 3 ADOPTION & PUBLICATION

Le règlement technique est publié au Moniteur belge et entre en vigueur 10 jours après sa publication, sauf disposition contraire.

## Règlement technique fixant les niveaux de libération surfacique pour des bâtiments et des matériaux



## Que contient ce règlement technique ?

Lorsque des déchets radioactifs provenant d'une installation de classe I, II ou III sont éliminés ou enlevés à des fins de recyclage ou de réutilisation, certaines valeurs seuils doivent être prises en compte, en fonction du type de déchets. Ces valeurs sont appelées niveaux de libération.

L'AFCN détermine les niveaux de libération sur la base d'un certain nombre de critères : les risques radiologiques, le type de pratique et sa sûreté, et la dose effective de rayonnement que toute personne peut recevoir par an à la suite de la pratique. Les critères inclus dans certains documents européens relatifs à la radioprotection sont également pris en compte.

Ce règlement technique fixe uniquement les niveaux de libération des matériaux qui ne sont contaminés qu'en surface.

## Quels services de l'Agence sont concernés par ce règlement technique ?

Les services Établissements nucléaires de base et Établissements industriels.

## Où puis-je consulter le règlement technique ?

<http://www.jurion.fanc.fgov.be/jurdb-consult/consultatieLink?wettekstId=29474&appLang=fr&wettekstLang=fr>